

prix raisonnable; car, comme je le leur ai dit, et comme elles l'ont parfaitement compris, mettre sur le marché un thé médiocre à un prix élevé est, pour ne pas mettre les choses au pire, une très pauvre affaire, tandis que mettre sur le marché un thé de bonne qualité, jusqu'à ce que les marchands obtiennent un succès dans leur vente, puis mettre en vente un thé à meilleur marché au même prix, est également une chose futile. Un autre point est que ces marchands devraient mettre en vente un thé pur de Ceylan, car je suis absolument certain qu'un tel thé, résultat d'un mélange habile, rencontrerait les demandes du district dans lequel il serait mis en vente et aurait beaucoup plus de chances de remplacer les thés de la Chine et du Japon qui sont vendus en si grande quantité en Amérique qu'un thé liquoreux tel que celui que nous sommes habitués à boire en Angleterre. J'en vins à la conclusion que, comme je n'étais nommé à ma place que pour deux ans, ma mission envers les buveurs de thé était d'essayer de les convertir et de leur faire abandonner, pour le thé de Ceylan, les thés qu'ils buvaient déjà, plutôt que d'essayer, dans un temps court, de convertir les buveurs de café en buveurs de thé. Sous ce rapport, nous avons remporté un succès marqué, non seulement avec les maisons que nous avons pu persuader d'entreprendre la vente d'un thé pur de Ceylan, employant un expert qui leur enseignait la manière de mélanger les thés des différents états, les uns avec les autres pour obtenir la force et l'arôme voulus, mais aussi avec le grand nombre des individus privés, à qui j'ai pu personnellement présenter du thé de Ceylan pour la première fois, en leur donnant un petit échantillon pour emporter chez eux. Tout bien compris, j'ai donné à des gens qui ne sont pas dans le commerce du thé quelque chose comme 500 boîtes d'une livre d'un thé que j'avais spécialement préparé dans ce but et toutes ces personnes, à l'exception d'un seul homme, furent très enthousiastes au sujet de ce thé, la plupart d'entre elles disant qu'elles n'avaient pas idée qu'elles pouvaient se procurer un tel thé. J'ai aussi remarqué qu'une grande quantité de thé était employée dans les nombreuses institutions charitables et autres, de l'état de New-York; ainsi, je massai les services d'un monsieur qui fut autrefois secrétaire de la Société de la Bible et qui avait une grande habileté en affaires, car, étant été dans cette situation, il lui était plus facile d'avoir accès aux personnes auxquelles il s'adressait qu'un homme qui ne les connaissait pas auparavant.

Conversions dans les hôpitaux

Il réussit très bien dans son travail et visita environ 125 différentes institutions

y compris des hôpitaux; à toutes ces institutions, il vendit assez de thé pour une semaine; il leur indiqua la manière de l'employer et ce qu'il coûtait sur le marché à cette époque. A son second voyage pour visiter ces institutions, je fus très satisfait de voir qu'environ 66 p. c. d'entre elles avaient abandonné les thés de la Chine et du Japon qu'elles employaient auparavant et s'étaient décidées à acheter du thé de Ceylan, et, étant donné que tous ces établissements ont une population flottante, la valeur d'un tel résultat est plus importante que vous ne pourriez le supposer au premier abord.

Je n'irai pas jusqu'à dire que nous nous sommes emparés du marché américain, mais ce que je dis, c'est que nous y avons pris un bon pied et que ceux qui emploient le thé de Ceylan ne reviendront jamais aux thés de la Chine et du Japon, tant que les marchands leur donneront le thé de Ceylan dans toute sa pureté et je suis tout à fait sûr que les personnes que nous avons intéressées à la vente du thé de Ceylan sont absolument préparées à maintenir la qualité de ce thé et ne sont que trop anxieuses de le faire.

Walter Courtney.

Vins de Port

Si vous avez besoin de vins de Port—ce qu'il y a de mieux sur le marché—à des prix réduits, en vue de liquider le stock avant son déménagement, demandez à la Maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, Montréal, les Ports de la Real Companhia Vinicola, la plus puissante maison dans sa ligne et celle qui possède le stock le plus considérable de ces vins fameux.

NORTH AMERICAN LIFE ASSURANCE COMPANY

Stabilité et prospérité

Le rapport de la North American Life Assurance Company, publié dans une autre partie de ce journal, offre des augmentations dans chaque département, indiquant sa stabilité et sa prospérité continue.

Les directeurs remarquent avec plaisir que, bien qu'il y ait eu une augmentation considérable des affaires nouvelles, l'année dernière, cependant les dépenses totales offrent une réduction de près de \$27,000 relativement à 1906, ce qui équivaut à une réduction de plus de 2 pour cent dans la proportion des dépenses au revenu de primes.

L'actif de la compagnie s'élève maintenant à \$8,735,876.08, en augmentation de \$936,811.63 pour l'année. Après avoir pourvu à tout le passif et à un fonds contingent spécial pour dépréciation temporaire de garanties et avoir payé la somme de \$97,304.79 au bénéfice des détenteurs de polices, il reste comme surplus net la jolie somme de \$673,556.04, qui représente une augmentation sur le surplus net de l'année précédente.

A l'assemblée annuelle, le président, M. John L. Blaikie, parla de la législation concernant l'assurance-vie, qui sera probablement adoptée à cette session du Parlement du Dominion. Au sujet du projet de loi soumis par l'honorable M. Fielding, Ministre des Finances, M. Blaikie exprima l'espoir et la croyance que ce projet de loi serait une loi modèle et termina ses remarques en disant: "Quant à moi, j'ai certainement la plus

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de son résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.